



**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE**  
*Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)*  
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –  
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84  
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>

**Fédération de la Libre Pensée des ALPES-MARITIMES**  
**5 Boulevard Saint-Georges – 06400 CANNES**  
Courriel > [librepenseeam@gmail.com](mailto:librepenseeam@gmail.com)  
Blog > <http://librepensee06.over-blog.com>

## La F.D.L.P.06 COMMUNIQUE (04.02.2019)

# **LETTRE OUVERTE DE LA LIBRE PENSÉE AU MOUVEMENT LAÏQUE ORGANISÉ**

### **Aux Président(e)s et Secrétaires généraux des associations et syndicats se réclamant de la défense de la laïcité et de la loi de 1905**

Chers amis, chers camarades,

Nous sommes aujourd'hui dans une situation particulière où la responsabilité de chaque militant et de chaque responsable d'associations et syndicats se réclamant de la laïcité est engagée.

### ***La laïcité à l'heure de tous les dangers***

Nous sommes face à une menace importante qui risque de remettre en cause **la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État** qui a institutionnalisé la laïcité dans notre pays. Le projet gouvernemental de révision de la loi est connu dans ses grandes lignes, il vise à modifier un tiers de la loi, pas moins.

Ce qui est au cœur, c'est le financement des religions par des aides et dispositifs de l'État, directs ou indirects aux cultes. Ce n'est pas à l'État d'aider au financement des religions et des cultes, ceci est prohibé par **l'article 2 de la loi de 1905**. Il est loin d'être sûr que le futur projet gouvernemental de loi ne cache pas autre chose d'encore plus antilaïque et pernicieux.

Recevant des associations laïques, dont la **Libre Pensée**, le ministre de l'Intérieur a indiqué le mardi 8 janvier 2019 que le gouvernement ne visait pas à « *labelliser les associations cultuelles* », contrairement à ce qu'en avait dit la presse. Dont acte. Labelliser les associations cultuelles serait « *reconnaître* » certains cultes et pas d'autres, ce qui aurait été là aussi une violation de **l'article 2 de la loi de 1905**. Mais il y a sans doute d'autres moyens d'y arriver, moins avouables.



## Quelques faits troublants qui donnent à réfléchir

- ✚ Si le **Président de la République** reçoit régulièrement les représentants des religions et des Églises et qu'il se rend même, quasiment en pèlerin, auprès de toutes les religions ; il n'a jamais reçu des représentants des associations de la laïcité. Ce rôle est dévolu au **Ministre de l'Intérieur** seulement. Ce qui indique sans doute une volonté de montrer que les associations laïques sont en dessous des religions dans les préoccupations présidentielles et qu'elles sont reléguées seulement à être des « *partenaires* » du maintien de l'ordre public. La **Libre Pensée** l'a réaffirmé le 8 janvier 2019, ce n'est pas comme cela qu'elle conçoit son action, elle ne sera jamais un « *supplétif* » du maintien de l'ordre.

**Or, qui a fait la Loi de 1905 ?** Les organisations comme la **Libre Pensée**, la **Ligue des Droits de l'Homme** et la **Ligue de l'Enseignement**. La Séparation ne s'est pas faite avec l'accord de l'Église catholique, mais contre elle. D'ailleurs le Vatican l'a toujours condamnée et n'a, finalement, accepté quelques implications qu'en 1924 dans le débat sur les associations culturelles diocésaines.

**Et pourtant, avec qui discute le Président de la République de la loi de Séparation ?** Avec les Églises et non avec les associations historiques de la laïcité. C'est un choix politique que nous constatons et que nous contestons.

- ✚ Le **Président de la République** et le **ministre de l'Intérieur** indiquent de concert que le projet gouvernemental « *ne vise pas à modifier les principes de la loi de 1905, notamment les deux premiers articles de la loi* ». Or, l'Histoire nous montre qu'un régime totalitaire, comme le **Régime de Vichy** a modifié deux fois la loi de 1905, le 25 décembre 1942, en bouleversant profondément le principe de non-financement public des cultes, sans toucher aux deux premiers articles de la loi.

Cette affirmation gouvernementale ne vise donc qu'à tromper les citoyens attachés à la laïcité que cette loi a durablement installée dans ce pays. L'Histoire a montré plus d'une fois qu'on peut vider une loi de son contenu réel, sans toucher à l'apparence des choses. Par exemple, les gouvernements successifs ont déclaré, la main sur le cœur, qu'ils ne toucheraient jamais au droit à la retraite des salariés ; mais force est de constater que la retraite s'éloigne fortement, quand on augmente les nombres d'années à cotiser. Le droit à la retraite devient alors un mot creux.

- ✚ Dans leurs communications, le **Président de la République** et le **ministre de l'Intérieur** indiquent que la loi de 1905 a été modifiée 17 fois dans son histoire et qu'on peut donc la modifier encore une fois. Or, hormis les deux modifications fondamentales commises par l'ex-maréchal **Pétain**, les 15 autres modifications sont epsilon. L'article sur l'application de la loi en Algérie (alors française) a été supprimé après 1962 et pour cause. L'article qui prévoyait la liquidation des pensions pour les religieux a été aussi supprimé, il est difficile de trouver aujourd'hui un prêtre qui exerçait son ministère en 1905 !



L'article sur le catéchisme à l'École a été intégré dans le **Code de l'Éducation** et donc supprimé. L'article sur les jours fériés a été transféré dans le **Code du Travail**, donc a été supprimé. Il ne reste donc comme seules modifications réelles que celles du **Régime de Vichy**. C'est un drôle de symbole et un drôle d'exemple quand même pour le gouvernement !

✚ Dans sa *Lettre aux Français*, le **Président de la République** pour annoncer un « *Grand débat* » mêle la question de l'immigration à celle de la Laïcité. C'est un piège dangereux. Faire cela, c'est délivrer un message subliminal : la laïcité serait menacée par l'immigration et par elle-seule. Or, la laïcité n'a pas pour objet de régler le problème de l'immigration, **mais de faire respecter par tous et pour chacun sa liberté de conscience**. C'est le même Président qui dénonce « *le populisme* » et qui donne « *en même temps* » l'argument « *populiste* » par excellence : c'est « *la faute des étrangers !* »

## ***Si le gouvernement persiste et il persiste, le combat laïque est donc inévitable et indispensable***

La **Ligue de l'Enseignement** a pris l'heureuse initiative de provoquer une réunion unitaire à son siège le 22 novembre 2018 pour débattre de l'action à mener. Il en est sorti une déclaration commune, signée par 30 organisations du monde laïque et syndical très représentatives, qui peut se résumer par la formule : ***Ne Touchez pas à la loi de 1905 !***

Dès lors, on est en droit de se poser une question : **Pourquoi quelques associations (absentes bien qu'invitées à cette réunion et qui ont été sollicitées ensuite pour la Déclaration commune), ont publié trois semaines après une autre déclaration qui dit la même chose ?** On pourrait comprendre l'existence d'une déclaration concurrente s'il y avait des points de divergence, mais là, tout le monde dit la même chose : ***Ne Touchez pas à la loi de 1905 !***

### ***L'UNION LAÏQUE EST INDISPENSABLE !***



Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que la seule force du gouvernement pour attaquer la loi de 1905 est la division des laïques. Si le pays laïque se mobilise dans l'unité, le gouvernement reculera inévitablement. L'Histoire du pays démontre que la division est le seul instrument du pouvoir et qu'elle ne permet jamais de gagner pour une cause juste.

***Qui aurait intérêt  
à la division des  
laïques ?***

La **Fédération nationale la Libre Pensée** ne peut accepter une division dangereuse pour la laïcité. Elle prend donc ses responsabilités : elle invite toutes les organisations et les syndicats qui se réclament de la défense de la laïcité à se réunir :

## **LE JEUDI 28 FÉVRIER 2019 À PARIS**

La **Libre Pensée** demande à chacun d'envoyer au moins un représentant mandaté ou à titre d'observateur. Nous y débattons des actions nécessaires pour réaliser l'unité des laïques et de leurs organisations.



## **TOUS ENSEMBLE POUR DÉFENDRE LA LOI DE 1905 ET LA LAÏCITÉ !**

